

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Peut-on encore bénéficier de la Prime “Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle” ?

Non, il n'est **plus possible** de demander la prime Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle. Vous pouvez toutefois vous renseigner sur [l'aideMaPrimeRénov'](#) si vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation d'ampleur.

À noter

Si vous avez bénéficié de la prime Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle, vos travaux doivent être achevés au plus tard le **31 décembre 2025**.

Aides et prêts pour l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat

Aides de l'Anah

[MaPrimeRénov'](#)

[MaPrimeRénov' Copropriété](#)

[MaPrimeAdapt'](#)

[Autres aides](#)

Aides “Certificats d'économie d'énergie (CEE)” et Primes

[CEE “Standard”](#)

[Coup de pouce Chauffage](#)

[Coup de pouce Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif](#)

Autres aides

[Éco-PTZ « Standard »](#)

[Éco-PTZ Copropriétés](#)

[Prêt avance mutation ne portant pas intérêt \(également appelé Prêt avance rénovation – PAR +\)](#)

[Prêt de la Caf](#)

[Insonorisation d'un logement proche d'un aéroport](#)

Et aussi...

- [MaPrimeRénov' \(MPR\)](#)
- [Prime “Coup de pouce Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif”](#)
- [Prime “Coup de pouce chauffage”](#)

